

PETIT CATÉCHISME

SUR



L'INFAILLIBILITÉ

SOUVERAIN PONTIFE

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE LÉGER BROUSSEAU
9, rue Buade, 9

1876

Louisa C. Rotté 59

PETIT CATÉCHISME

SUR

L'INFAILLIBILITÉ

DU

SOUVERAIN PONTIFE



QUÉBEC
IMPRIMERIE DE LÉGER BROUSSEAU
9, rue Buade

1876

PIO IX

PONTIFICI MAXIMO
INFALLIBILI ECCLESIÆ MAGISTRO
SOCIETAS
VATICANÆ DEFINITIONI
OLEOGRAPHICA PICTURA ET CATECHESI
COMMEMORANDÆ ILLUSTRANDÆ
PROPAGANDÆQUE
DEVOTA

Ce petit Catéchisme, composé à Rome et approuvé par le Très-Révérend Maître du Sacré Palais Apostolique, *est dédié avec permission à* **Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX.**

PETIT CATÉCHISME

SUR

L'INFAILLIBILITÉ DU SOUVERAIN PONTIFE

POUR

Aider à l'intelligence du Dogme

I

CE QU'EST L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE ET AUSSI CE QU'ELLE N'EST PAS

Comprenez-vous ce qu'est l'infaillibilité du Pape et aussi ce qu'elle n'est pas ?

Par la grâce de Dieu, je crois le comprendre et être en état de réfuter toutes les erreurs que répandent les ennemis de l'Infaillibilité.

Très-bien !—Mais d'abord qu'est-ce que cette infaillibilité ?—Cela veut-il dire que le Pape est impeccable ?

Non certes.—Le Pape, enfant d'Adam, comme nous, peut avoir ses défauts et commettre des fautes.—C'est de la parole du Pape qu'il s'agit et non de sa conduite.

Et toute parole qui sort de la bouche du Pape, est-ce qu'il nous faudra la recevoir comme un oracle ?

Non.—La parole du souverain Pontife, quelle que soit son autorité, et quelque respect qu'elle mérite, n'est pourtant infaillible que *lorsqu'il enseigne comme Pape.*

Vous voulez dire quand il parle ex cathedrâ.—*Mais quand est-ce que le Pape parle, précisément, comme Pape* ex cathedrâ (*de sa chaire*) ?

La chaire (*cathedra*) signifie l'enseignement du maître.—Le Pape parle *ex cathedrâ* quand, en sa qualité de

maître et de Pasteur universel de tous les chrétiens, de son autorité souveraine et apostolique, il définit quelque doctrine concernant la foi ou les mœurs pour l'Eglise catholique tout entière. L'Infaillibilité pontificale est donc le privilége que le Pontife romain a reçu de Dieu de ne pouvoir se tromper quand il parle *ex cathedrâ* en matière de foi et de mœurs.

D'où vient que, dans ce cas, le Pape ne peut enseigner l'erreur au lieu de la vérité ; en d'autres termes, qu'il est infaillible ?

Il est infaillible parce que Dieu l'assiste, parce que l'Esprit-Saint, l'Esprit de vérité l'assiste, selon la promesse faite à Pierre, et en lui à ses successeurs.

Le Pape a donc la même infaillibilité que l'Eglise ?

Précisément.—Le Pape, même seul, en sa qualité de maître et de docteur universel, a cette même infaillibilité

que Jésus-Christ a donnée à son Église pour l'enseignement de la foi et de la morale.

Donc, lorsque le Pape a porté une définition, il faut la tenir pour infaillible, on ne peut plus y toucher, ni la réformer ?

Oui ; les définitions du Pape, faites de sa seule autorité souveraine et apostolique, sont dès lors par elles-mêmes immuables ; il n'est pas besoin d'attendre le consentement de l'Eglise pour être certain de leur vérité, et, par suite, elles ne peuvent être réformées.

Mais, à défaut de ce consentement, pourra-t-il arriver que, d'un côté l'on voie le Pape, et de l'autre l'Eglise ?

Non.—On ne verra jamais d'un côté le Pape enseignant une doctrine et de l'autre côté tous les évêques enseignant le contraire. Et ainsi disparaît cet épouvantail de l'Infaillibilité isolée, comme on dit, person-

nelle et séparée. Toujours l'Episcopat catholique, sous l'influence du Saint-Esprit qui assiste l'Eglise, adhèrera au jugement porté par le Pape de son infaillible autorité. L'édifice restera toujours, oui, toujours uni au fondement ; mais pour être soutenu par lui et non pour le soutenir.

Nous aurons donc deux infaillibilités : l'infaillibilité collective de l'Eglise enseignante et l'infaillibilité personnelle du Pape ?

A parler exactement, l'Infaillibilité est une dans son principe, qui est l'assistance du Saint-Esprit ; une dans sa fin qui est le bien universel de tous les fidèles. Seulement le sujet en qui elle réside, peut être ou le chef de l'Eglise seul, ou ce même chef auquel s'unit, tout en lui demeurant subordonné, l'Episcopat catholique pour former l'Eglise enseignante. Et ainsi, nous avons comme un double organe par lequel Dieu nous fait entendre sa voix : l'Eglise

enseignante, ou le Pape avec l'Episcopat catholique dispersé ou réuni en Concile ; et le Pape seul, parlant *ex cathedrâ*, comme Docteur universel, avec sa seule autorité apostolique.

II

LA DÉFINITION EST NOUVELLE. LE DOGME N'EST PAS NOUVEAU

L'Infaillibilité du Pape uni aux évêques, ou l'Infaillibilité de l'Eglise est un dogme ancien et reçu de tout temps ; mais cette infaillibilité du Pape, indépendamment du consentement et de l'autorité des évêques, n'est-elle pas, comme on le prétend, un dogme nouveau ?

La définition est nouvelle : le dogme n'est pas et ne peut pas être nouveau. Le dogme est ancien autant que l'Evangile, où il est dit :—que Jésus-Christ établit Pierre comme fondement de l'Eglise et Pasteur universel :—qu'Il pria pour que sa foi ne défaillît jamais :—qu'Il lui donna le privilége de confirmer ses frères dans la foi. Or, il est évident que si les décisions du Pape avaient be-

soin d'être examinées et confirmées par les évêques, le fondement, au lieu de soutenir l'édifice, serait soutenu par lui ;—le pasteur, au lieu de guider et de paître les brebis, serait conduit par elles ;—Pierre, au lieu de confirmer ses frères, serait confirmé par eux dans sa foi.

Le dogme est donc aussi ancien que l'Evangile lui-même.

Mais anciennement cette infaillibilité a-t-elle aussi été reconnue par l'Eglise ?

Elle a toujours été reconnue d'une manière plus ou moins expresse, et dans son enseignement et dans sa pratique. Les papes ont donné leurs définitions, comme infaillibles, immuables et sans appel ; les SS. Pères, les Evêques, l'Eglise entière a toujours vénéré l'infaillible autorité de la chaire de Pierre dans l'enseignement de ses successeurs, bien qu'elle ne fût pas encore définie comme un dogme de foi.

Pourquoi donc l'Eglise n'a-t-elle pas défini plus tôt cette infaillibilité du Pape ?

Plus tôt, il n'en était pas besoin : c'est de nos jours que cette définition est devenue opportune. Ce dogme (comme celui de l'Immaculée Conception de Marie) a passé par trois phases distinctes. D'abord il est admis pendant des siècles, surtout dans la pratique, simplement, sans discussions ni recherches. Puis, vint une période de doutes et de controverses, d'opposition dans le sein même de l'Eglise, de la part des fidèles que l'on appela Gallicans : mais l'Eglise, avec une énergie, mêlée de suavité, ne cessa de repousser de toute manière cette erreur et d'éclaircir toujours davantage la vérité, jusqu'au moment où elle crut devoir enfin la définir solennellement.—Désormais, pour tous les catholiques, c'est une vérité de foi.

Mais la vérité, mais la foi, n'est-elle donc pas toujours la même ?

Le soleil aussi est toujours le même en soi ; mais, par rapport à nous, sa lumière croît jusqu'à midi. L'Infaillibilité du Souverain Pontife fut toujours en soi une vérité de foi ; mais, par rapport à nous, elle a développé graduellement sa lumière, jusqu'au Concile du Vatican, où elle a atteint par sa définition dogmatique le plus haut degré de sa splendeur. Et, par suite, nier l'Infaillibilité du Pape a toujours été une erreur, mais ce n'était pas une hérésie, comme ce le serait aujourd'hui, parce que l'Eglise ne l'avait pas suffisamment proposée à notre foi, comme vérité révélée de Dieu, ainsi qu'elle vient de le faire dans ce Concile, le premier qui se soit réuni depuis les grandes controverses soulevées à ce sujet.

Mais aussi ce Concile du Vatican sera le dernier des conciles. En effet, s'il est de foi que le Pape est de soi infaillible et peut décider les questions de doctrine de sa seule autorité apostolique, à quoi bon de nouveaux conciles ?

Des Conciles peuvent être nécessaires encore pour bien des raisons ; mais cette nécessité ne sera jamais absolue : et il devait en être ainsi pour le bien de l'Eglise. Et, de fait, avant cette définition, les Papes ont, sans Concile, quand il en a été besoin, défini des vérités et condamné des erreurs. Et, de nos jours surtout, où l'erreur court et se répand avec tant de rapidité, c'est un grand avantage que, pour la voir infailliblement condamnée et la vérité proclamée avec la certitude de la foi, nous ne soyons pas obligés d'attendre (combien de temps, Dieu le sait) la réunion d'un Concile ou l'assentiment des Evêques dispersés de l'Eglise entière, et qu'il suffise de la voix du Vicaire de Jésus-Christ, Pasteur et Docteur universel.

On dit pourtant que dans ce Concile les évêques se sont dépouillés de leur autorité, pour donner au Pape une autorité nouvelle ?

Une autorité nouvelle ! Mais le Concile ne lui a absolument rien don-

né. Cette autorité, le Pape l'avait et l'exerçait, et l'Eglise entière la reconnaissait de fait. Le Concile, par sa définition, s'est borné à reconnaître solennellement, comme dogme de foi, l'autorité infaillible que Jésus-Christ lui-même a donnée au Pape. Il n'a donc été rien donné de nouveau au Pape, il n'a été rien enlevé à l'autorité divine des évêques, soit dispersés dans leurs diocèses, soit réunis en Concile. Il n'y a rien de nouveau, sinon la définition solennelle de l'ancienne doctrine catholique de l'infaillibilité du Pape.

III

QUE DOIT-ON ENTENDRE PAR INFAILLIBILITÉ EN MATIÈRE DE FOI ET DE MŒURS

Je voudrais maintenant savoir d'une manière plus précise quelles sont les matières dans lesquelles le Pape est infaillible ?

Je vous l'ai déjà dit : il est infaillible dans les matières qui concernent la foi et les mœurs ; de même qu'on a toujours dit que l'Eglise est infaillible dans l'enseignement de la foi et de la morale, ainsi en est-il du Pape.

Fort bien ; mais avec ces mots de la foi *et de* la morale, *dont la signification est si étendue, ne risque-t-on pas d'élargir l'Infaillibilité du Pape et de l'Eglise et de la faire sortir de la sphère qui lui est propre ?*

Cette même assistance du Saint-Esprit qui produit l'infaillibilité, fait aussi qu'elle ne peut jamais sortir de sa sphère, ce qui serait la plus grossière des erreurs. Quelle infaillibilité que celle qui se méprendrait au point de décider plus qu'elle ne doit ! Quel docteur infaillible que celui qui ne saurait point discerner les sujets de sa compétence de ceux qui y échappent, ou qui, le sachant, s'arrogerait une autorité infaillible qu'il n'a pas !

L'enseignement de l'Eglise s'est toujours maintenu dans les limites de la foi et de la morale : ici le fait ne saurait jamais être opposé au droit.

Eh bien ! voyons comment, par le fait, l'Eglise et le Pape ont compris et exercé cette autorité divine dans leur enseignement.

Ils ont embrassé dans leur enseignement tout ce qui se rapporte aux choses que nous devons croire ou pratiquer pour parvenir au salut éternel. Avant tout, les articles de foi expres-

sément révélés ; puis les vérités plus ou moins liées à la foi et à la morale chrétienne et par suite au salut éternel. Ainsi donc, en fait comme en droit, il appartient à l'autorité doctrinale de l'Église ou du Pape (ce qui est tout un) de condamner non-seulement les hérésies déclarées, mais aussi les erreurs qui, de plus ou moins près, touchent à la foi et à la morale ; par conséquent de condamner des livres, des propositions, des opinions qui se donnent pour scientifiques, des maximes d'éducation, des principes politiques qui sont en opposition avec la foi ou la morale ; de réprouver certaines sectes ou sociétés comme illicites et immorales, et d'approuver au contraire comme pieux et bons les ordres religieux ; de juger de la vérité des vertus et de canoniser les saints ; d'admettre ou de rejeter certaines doctrines qui regardent le bien général, les droits ou la discipline de l'Eglise de Jésus-Christ. Tout cela se lie à la foi et à

la morale, et tombe par conséquent sous l'Infaillibilité de l'Eglise ou du Pape.

Mais ceci est vraiment excessif !... Et qui donc explique de la sorte l'infaillibilité dans les doctrines relatives à la foi et aux mœurs. ?

L'Eglise elle-même par ses actes. Est-il vrai, oui ou non, que l'Eglise, que les Papes se sont crus autorisés à porter sur tous ces sujets un jugement d'une infaillible vérité, et conséquemment une sentence irréfragable, qui exige l'assentiment de tous les fidèles ? Si le Pape a défini quelque chose, en sa qualité de maître universel de l'Eglise, le Pape a parlé avec l'assistance spéciale du Saint-Esprit ; donc il n'a pas excédé les limites de son autorité ; donc les points qu'il a définis, ont tous quelque connexion avec les vérités révélées, avec la foi ou la morale.

Mais si quelqu'un ne la voit pas cette connexion ?

Si quelqu'un ne la voit pas cette relation si facile à voir, qu'il s'en prenne à la faiblesse de son jugement et non au Pape. Autrement il faudrait en faire retomber la faute sur le Saint-Esprit, qui n'aurait pas su l'assister. Au lieu donc de dire que le Pape parle de ce qui ne le regarde pas, qu'il prenne garde lui-même de parler de ce qu'il ignore. Que d'ignorants de nos jours parlent théologie en prétendant faire la leçon au Pape !

Il semble toutefois que le Pape veuille s'avancer sur le libre terrain de la science et de la raison ; est-ce qu'alors il ne serait pas exposé à faire fausse route et à tomber dans l'erreur ?

Ce sont bien plutôt la science et la raison qui pénètrent dans le domaine de la religion, de la foi, de la morale, et se heurtent à quelques-uns de ses dogmes. Alors l'Eglise et le Pape crient : "Arrière, imprudents, "reculez, téméraires ! " Et ainsi, quand le Pape condamne quelques

erreurs de la raison et de la prétendue science, il demeure toujours à son poste sur le terrain de la Religion.

Que direz-vous quand le Pape, sous le prétexte de son infaillibilité, voudra entrer jusque dans la politique ? Est-ce que la politique n'est pas indépendante !

Indépendante même de Dieu, de la morale, de la justice ? Quelle belle politique ce serait là !

Le Pape, ainsi qu'aux particuliers, a le droit d'enseigner la morale aux nations et aux gouvernements, de condamner les faux principes, même en politique, et aussi les maximes erronées de nos sociétés modernes, quand cela touche à la religion, c'est-à-dire, comme nous l'avons répété si souvent, à la foi et à la morale.

Et alors, avec cette infaillibilité, le Pape pourra quelque jour porter une sentence de déposition contre un souverain excommunié, délier ses sujets du serment de fidélité, et nous ramener en plein moyen âge ?

Ceci n'est qu'un vain épouvantail. C'est confondre les choses et les temps les plus différents. Qu'a donc à faire l'infaillibilité avec la déposition des souverains ?

C'est l'autorité qui était en jeu et non l'Infaillibilité, lorsque certains actes spirituels du Pape (l'excommunication par exemple) produisaient des effets civils et politiques admis et reconnus par les princes et les peuples,et passés dans le droit public des sociétés chrétiennes, l'Infaillibilité n'y entrait pour rien. Autre chose est l'Infaillibilité, ou si vous le préférez, l'autorité dans l'enseignement, autre chose est l'autorité suprême dans le gouvernement. L'Infaillibilité est toujours la même, l'autorité, bien qu'au fond toujours la même aussi, dans ses applications, dans son extension aux effets civils et politiques, dans son mode, dans ses formes, dépend des circonstances et des temps.

Ceux-là donc, qui soulèvent ces difficultés politiques contre l'Infailli-

bilité, confondent des choses et des temps différents ; et ils le font à dessein pour embrouiller la question et rendre ainsi l'Infaillibilité odieuse à la société moderne. Mais la société peut être tranquille : les Papes de nos jours ne songent pas à déposer les souverains... Ce sont les sociétés secrètes et les révolutions qui s'en chargent, à l'aide de ce qu'elles appellent la souveraineté du peuple. Ne sortons donc pas de la question : cela nous entraînerait trop loin. A vrai dire, après le catéchisme sur l'Infaillibilité, c'est tout un catéchisme encore qu'il nous faudrait sur l'autorité du Pape, au sujet de laquelle on a, de nos jours, tant et tant déraisonné.

IV

DIFFICULTÉS RATIONNELLES ET HISTORIQUES

Vous m'avez bien expliqué ce que c'est que l'Infaillibilité du Pape et ce qu'elle n'est pas : ce qu'elle embrasse et ce qui est en dehors d'elle, et vous avez résolu quelques-unes des objections qu'on lui oppose.—Je veux vous en soumettre quelques autres encore, pour m'assurer si vous êtes bien en état de répondre à toutes les erreurs que l'on propage à ce sujet.—Que répondriez-vous donc à celui qui vous dirait que Dieu seul est infaillible, et que tout homme est sujet à l'erreur ?

Certainement Dieu seul est infaillible par sa nature : mais c'est lui précisément, ce Dieu infaillible, qui selon ses promesses, assiste son Vicaire pour le préserver de l'erreur, et lui communiquer un rayon de son infail-

libilité. C'est ainsi que Dieu seul peut opérer des miracles ; seul il voit l'avenir ; et pourtant d'innombrables saints, par un don spécial, n'en ont pas moins opéré des miracles et fait des prophéties.

A la bonne heure ! Mais il subsiste toujours cet argument que tout homme est sujet à l'erreur et qu'il en doit être de même du Pape ?

Quand il parle comme homme, oui ; quand il parle comme Pape, au nom de Dieu, non ! car alors ce n'est pas l'homme, c'est Dieu qui parle par sa bouche. Il faut toujours en revenir à cette promesse de l'assistance du Saint-Esprit, de l'Esprit de Vérité, pour comprendre que le Pape ne peut tomber dans l'erreur, quand il enseigne la foi et la morale à l'Eglise.

Mais vous-même vous avez accordé que le Pape n'est pas impeccable ; en somme, le Pape est homme et soumis à toutes les faiblesses humaines. Ne pour-

rait-il donc arriver qu'en dictant une définition de foi ou de morale il se laissât guider par quelque passion, ou qu'il mît du caprice et de la légèreté dans son enseignement ?

Non ; car Dieu, qui a promis au Pape l'infaillibilité, ne peut permettre que par passion, par caprice, par défaut d'étude, il fasse jamais une définition erronée. Nous en revenons toujours à ce point : l'Infaillibilité ne tient ni à la vertu ni à la science de l'homme ; elle dépend de l'assistance de Dieu, qui n'exclut pas cependant l'étude et les recherches de la Théologie.

Très-bien : mais il n'y a pas de raisonnement qui puisse prévaloir contre les faits. Vos raisons sont excellentes : néanmoins l'histoire est là, pour démontrer que, malgré leur infaillibilité, quelques Papes sont tombés dans l'erreur.

Sont tombés dans l'erreur en donnant à l'Eglise des enseignements sur

la foi ou sur la morale !...Oh ! non ! Jamais ! ! —C'est ici le point capital. Tout ce qu'on a dit et répété au sujet d'autres chutes, d'autres méprises des Papes, vraies ou fausses, n'a rien à faire dans la question qui nous occupe. Parmi toutes ces définitions, émanées des Papes, qu'on cherche une définition fausse, une définition concernant la morale ou la foi qui ait dû être rétractée ou réformée par son auteur lui-même, ou par ses successeurs ou par l'Eglise : on ne la trouvera pas. Vous découvrez dans l'histoire quelque trait qui accuse la conduite des Papes ; mais un fait, un seul fait qui aille contre leur infaillibilité dans les définitions doctrinales en matière de foi ou de mœurs, ce fait est encore à découvrir et à démontrer. L'histoire nous apporte donc une magnifique confirmation de la doctrine de l'infaillibilité récemment définie par le Concile du Vatican.

V

CONCLUSION PRATIQUE

Désormais la définition est faite. Il ne reste plus aux catholiques qu'à s'incliner ; mais cette définition a-t-elle été un bien ou un mal ?... Et d'abord, était-it besoin de la porter ?

Non-seulement il en était besoin, mais c'était une véritable nécessité. Après tout le bruit qui s'était fait contre l'infaillibilité du Pape, la définition de la vérité n'était pas seulement opportune, elle devenait absolument nécessaire. Et, même en dehors de cette considération, elle était sous beaucoup de rapports très-opportune et très-utile pour le bien de l'Eglise. Avant la définition on pouvait la discuter de bonne foi ; mais aujourd'hui la question de son opportunité est tranchée, tout aussi bien que celle de sa vérité. Le Concile, assisté par le

Saint-Esprit, a parlé : qui osera dire que, sans doute il a défini un dogme important révélé de Dieu, mais qu'il eût fait plus prudemment de se taire et de laisser l'erreur se propager ?

Toutefois cette bienheureuse définition a fait naître la discorde et les contradictions. Voyez la conduite de certains gouvernements, voyez la secte de ces nouveaux hérétiques, qui se donnent le nom de vieux-catholiques ?

Tant pis pour eux ; c'est leur faute. Il n'est que trop vrai qu'il faut qu'il se produise des scandales pour faire discerner les vrais catholiques des faux. D'autres Conciles aussi et d'autres définitions ont soulevé des contradictions même plus violentes, et des révoltes plus redoutables encore. Jésus-Christ fut salué dans le Temple par le saint vieillard Siméon comme un signe de contradiction : ainsi en est-il de son Vicaire ici-bas. La faute en est tout entière à ceux qui tournent à leur ruine une définition

qui, pour eux aussi, eût été un instrument de salut, s'ils avaient su s'incliner humblement devant elle, au lieu de se briser la tête contre la pierre que Jésus-Christ lui-même, pour le bien de son Eglise, a déposée dans ses fondements.

Oui, l'Infaillibilité est un beau privilége pour celui qui est chargé d'enseigner la vérité au monde : mais elle pèse lourdement sur ceux qui doivent se soumettre à ses définitions ?

Ne parlez pas ainsi. Ce n'est pas pour son avantage que le Pape a reçu l'Infaillibilité, mais pour le bien des fidèles. Et n'est-ce pas en effet un bien inappréciable pour le monde, que de posséder une chaire de vérité, une autorité infaillible qui lui enseigne la foi et la morale ?

Soit ! Mais en donnant tant de relief à ce principe d'autorité infaillible, vous supprimez la liberté de la science, la liberté du progrès, la liberté de la civilisation moderne, la liberté de la raison ?

Laissez donc là toutes ces libertés ! c'est de la licence qu'il s'agit et de la licence de l'erreur. Est-ce que cette licence-là vous paraît un bien ? Et n'est-ce pas au contraire un grand bien pour la science, pour le progrès, pour la civilisation que d'avoir nn docteur vivant, qui, au nom de Dieu, combatte l'erreur et enseigne la vé-rité sur tout ce qui touche à la foi et à la morale. Et certes, que cela ait été solennellement défini, c'est un immense avantage pour la foi et pour la raison, pour les particuliers et pour les peuples, pour l'Eglise et pour la société tout entière.

Je conçois que la définition étant portée, il ne nous reste plus qu'à nous soumettre aux décisions du Pape par amour ou par force.

Par amour, seulement par amour ! l'obéissance des catholiques aux enseignements du Pape doit être entière, spontanée, affectueuse, filiale. La définition de l'infaillibilité nous

oblige à la reconnaissance envers Dieu, qui nous a donné un Pasteur infaillible dans la foi et dans la morale ; à la reconnaissance envers le Concile qui nous a mieux fait connaître ce grand bienfait de Dieu ; à la soumission, au dévouement, à l'amour envers le Pape et la chaire de saint Pierre, qui est la chaire de la vérité ; enfin, à un amour particulier envers Pie IX, le Pontife infaillible de la Vierge Immaculée, qui, après avoir glorifié Marie en définissant son Immaculée Conception, a vu le Concile du Vatican définir l'Infaillibilité pontificale.

Ce sont là les fruits qu'avec la grâce de Dieu j'espère avoir recueillis des instructions que j'ai entendues sur l'Infaillibilité du Pape.

Imprimatur

† E. A. ARCHPUS QUEBECEN.

Imprimerie de Léger Brousseau, 9, rue Buade, Québec.

W. Walsh
A. Walsh
Willie Lambert
Annie Walsh

EDITION SPECIALE

Donnée gratuitement aux élèves de toutes les communautés religieuses de Québec, par *LÉGER BROUSSEAU*, éditeur-propriétaire du **Courrier du Canada.**